

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_014 | Fonds Charcot + Sexologie, HystérieCollectionBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski. Item](#)[\[De l'hystérie - suite\]](#)

[De l'hystérie - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb014_f0238

SourceBoite_014-5-chem | Hystérie. Charcot→Babinski.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

comme elle l'est actuellement. De plus, on ne savait pas que le traumatisme peut être un agent provocateur de cette névrose. Il l'était cependant, tout comme aujourd'hui. Les faits de ce genre en font foi. En 1878, d'ailleurs, M. Charcot (1), sans traiter, il est vrai, de l'hystéro-traumatisme tel qu'on le conçoit aujourd'hui, signalait l'influence que peut exercer le traumatisme sur le développement des accidents hystériques.

La question en était là, le travail d'Erichsen non interprété l'avait laissée dans l'ombre, la deuxième édition de Page allait paraître (1885), lorsque furent publiés deux mémoires qui allaient provoquer de très nombreuses discussions, lesquelles devaient aboutir enfin à la solution de la controverse.

Les voies ferrées avaient pris une énorme extension, entraînant avec elles un cortège inévitable d'accidents ; les traumatisés sollicitaient une indemnité des compagnies, et il était difficile, en présence des symptômes qu'ils présentaient et vu les connaissances médicales imparfaites du moment, de porter un diagnostic assuré. L'intérêt médico-légal était grand ; c'est par ce côté qu'on aborda la question.

Ce furent les Américains, gens pratiques et dans le pays desquels les grandes catastrophes de chemin de fer ne sont pas rares, qui l'envisagèrent les premiers. En 1882, M. Walton, retour de France, où il était venu se familiariser avec les maladies nerveuses, sous les auspices de M. Charcot, publie un mémoire (2) dans lequel il trouve chez ses malades les signes de l'hystérie et rapporte, avec raison, à cette maladie les divers accidents nerveux qu'il constate comme conséquences du traumatisme. Quelque temps après, M. Putnam (3) arrive aux mêmes conclusions.

(1) De l'influence des lésions traumatiques sur le développement des phénomènes d'hystérie localé : *Progrès médical*, 3 mai 1878.

(2) Hysterical anæsthesia brought on by a fall : *Boston med. and surgical Journal*, 11 décembre 1884, et *Arch. of med.*, 1882, t. X.

(3) The medico-legal significance of hemianæsthesia after concussion accidents : *Am. Journ. of neurology and psychiatry*, août 1884.



